

De quelques emplois du subjonctif en français moderne

Autor(en): **Glättli, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **28 (1964)**

Heft 111-112

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE QUELQUES EMPLOIS DU SUBJONCTIF EN FRANÇAIS MODERNE

Au § 1869 du tome 5^e de leur *Essai de grammaire de la langue française* (EGLF), Jacques Damourette et Édouard Pichon affirment que la syntaxe du subjonctif ne décèlerait une décadence que si l'emploi de ce mœuf était devenu si mécanique, si automatiquement attiré par la forme de la phrase qu'il n'y eût plus aucun intérêt à conserver une forme spéciale, puisque cette forme n'aurait plus aucune signification propre. Ils ajoutent qu'à notre époque la langue paraît tendre à s'affranchir des prescriptions tyranniques des grammaires normatives pour revenir à un état de liberté comparable à celui qu'elle possédait avant l'époque classique.

Dans les lignes qui vont suivre notre propos n'est pas de rejeter l'opinion des deux éminents syntacticiens. Cependant nous croyons qu'il est possible d'apporter certaines corrections à leur façon de voir. On verra que d'une part le subjonctif tend à assumer des fonctions qui sont celles de l'indicatif. Qu'on se rappelle par exemple le cas de la conjonction *après que* qui se construit de plus en plus avec le subjonctif, ce qui est évidemment absurde puisqu'on ne saurait affecter ce mode à des faits accomplis¹. D'autre part un mécanisme grammatical se substitue à l'ancienne liberté dans la coloration modale. A ce propos nous renvoyons à notre article sur le mode après *jusqu'à ce que* publié dans le tome XXIV (1960) de cette revue². Nous y avons montré que l'emploi du subjonctif après cette

1. Qu'on en juge par la phrase que nous avons relevée dans un livre paru il y a quelques mois. « Mais le 29 avril — douze jours après le déclenchement de la fameuse offensive, et quatre jours *après que* Painlevé ait reçu la lettre du général Duval transmise par le général Lyautey — une décision considérable était prise. » Wladimir d'Ormesson, de l'Académie française, *Après de Lyautey*, Paris, 1963, p. 121. Ce solécisme se répand donc aussi dans la génération née avant 1900.

2. Voir maintenant Marcel Cohen, *Le subjonctif en français contemporain*, Paris, 1960, p. 164 avec de nouveaux exemples de *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif et surtout Maurice Grevisse, *Le mode après jusqu'à ce que*, dans la revue *Idioma*, t. 1, Munich, 1964, p. 69-

conjonction tend à se généraliser, ce qui — chose curieuse — a échappé à l'attention des auteurs de l'EGLF¹. Poursuivant nos recherches nous avons constaté que la tendance à étendre l'aire d'emploi du subjonctif automatique s'accroît.

A (LA) CONDITION QUE.

La plupart des dictionnaires du XIX^e siècle (la 6^e et la 7^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, *Bescherelle* et le *Dictionnaire Général*) ne citent que des exemples où *à (la) condition que* est suivi de l'indicatif, ce qui est conforme à ce qu'enseigne la *Grammaire des Grammaires* sur le mode que gouverne cette locution conjonctive². Seul Littré indique qu'*à condition que* se construit aussi avec le subjonctif : *Je vous donne cet argent à condition que vous partirez demain, ou que vous partiez demain. Il vous a donné cet argent à condition que vous partiriez ou que vous partissiez*. Il n'a garde de nous dire la nuance de sens entre ces deux façons de dire. Même silence prudent chez Nyrop³, qui se contente de dire qu'il y a hésitation sur le mode à employer après *à condition que*, chez Sandfeld, qui cite des exemples d'*à (la) condition que* et de *sous condition que* suivis de l'indicatif ou du subjonctif sans plus⁴ et R. L. Wagner et J. Pinchon⁵. Cependant de nombreux grammairiens croient pouvoir distinguer une nuance de sens selon qu'*à condition que* est suivi de l'indicatif ou du subjonctif. Voici ce qu'en disent Georges et Robert Le Bidois : « cette ligature (*à (la) condition que*) se construit avec l'indicatif futur ou le subjonctif. Le premier donne à l'expression une allure plus catégorique »⁶. Selon Maurice Grevisse, « l'indicatif est employé surtout quand la condition est présentée d'une façon

71. Voici deux nouveaux exemples tirés de Vercors, *Le silence de la mer*, éd. *Livre de poche*, p. 27 et 76, qui montrent que, de nos jours, *jusqu'à ce que* même suivi de l'adverbe *enfin* qui souligne la réalité du fait se construit avec le subjonctif : « L'officier lui-même, désorienté, restait immobile, *jusqu'à ce qu'enfin* je visse naître un sourire sur ses lèvres. » « Cela dura, dura, — combien de temps ? — dura *jusqu'à ce qu'enfin*, la jeune fille remuât les lèvres. »

1. EGLF, t. 5^e, Paris, 1936, § 1915.

2. *Grammaire des Grammaires*, t. 1^{er}, Paris, 1873, p. 677.

3. K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. 6^e, Copenhague, 1930, p. 331.

4. Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, t. 2, Paris, 1936, p. 349-350.

5. *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, 1962, p. 590.

6. *Syntaxe du français moderne*, t. 2, Paris, 1938, p. 564.

tranchante »¹. Cette distinction nous paraît bien fragile. Voici pourquoi. La grande masse des exemples d'*à (la) condition que* suivi de l'indicatif recueillis par Soltmann², Sandfeld, Grevisse et G. et R. Le Bidois sont tirés d'ouvrages publiés avant 1900. Après cette date, les exemples d'*à (la) condition que* suivi de l'indicatif se font rares. Ce ne peut être l'effet du hasard. Nous en connaissons six³. Ils ont été relevés dans des ouvrages dont les auteurs sont nés avant 1900, à savoir Léon de Tinseau (1844), André Bellessort (1866), Romain Rolland (1866) Valéry Larbaud (1881), Paul Géraudy (1885), Paul Morand (1888)⁴. Ceci étant établi, la conclusion semble s'imposer d'elle-même. *À (la) condition que* s'est normalement construit, avant 1900, avec l'indicatif (futur ou futur dans le passé). Aujourd'hui *à (la) condition que* fait sans aucun doute partie des conjonctions et locutions conjonctives qui se construisent avec le subjonctif. L'indicatif paraîtrait insolite. En d'autres termes, si une subordonnée conditionnelle introduite par *à (la) condition* ou *sous (la) condition que* est à l'indicatif, cela ne signifie pas, à notre avis, que la condition soit présentée d'une façon tranchante. L'auteur d'une telle phrase ne fait que se conformer à la syntaxe en usage au XIX^e siècle. Pour démontrer la fragilité de cette prétendue distinction de sens, il suffit de comparer les deux phrases que voici : « Le roi de Prusse... paraissait enclin à traiter, *à condition qu'on lui rendrait* la plus grande partie de son royaume »⁵. « M. Kennedy, dont l'objectif est d'empêcher la dissémination des armes nucléaires, a offert aux Anglais des fusées Polaris d'une portée de 3-4000 kilomètres, *à condition qu'un jour ou l'autre cet arsenal soit mis* à la disposition de l'OTAN⁶ ». Pourra-t-on dire que dans la phrase de l'éditorialiste du *Journal de Genève* la condition est présentée d'une façon moins tranchante que dans celle de Thiers ? Non sans doute. Quant à savoir pourquoi le subjonctif après *à (la) condition que* s'est généralisé, il est difficile d'y répondre. Voici toutefois ce qui semble avoir contribué dans

1. *Le Bon Usage*, 8^e édition, Gembloux, 1964, p. 1085.

2. *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle a. S., 1914, p. 169-170.

3. Un septième exemple se lit dans la préface de la *Grammaire de l'Académie française*, Paris, 1932, p. vii. Il a été relevé par J. Hanse.

4. Pour les exemples on se reportera aux ouvrages de Sandfeld, Soltmann et Grevisse. Celui de Valéry Larbaud se trouve dans *Beauté, mon beau souci*, p. 563 des *Oeuvres* (Bibliothèque de la Pléiade).

5. M. A. Thiers, *Histoire de l'Empire*, t. 1^{er}, Paris, 1865, p. 442, col. 2.

6. *Journal de Genève*, 24/25 décembre 1962, en première page.

une certaine mesure à ce changement de mode. L'exemple le plus ancien d'*à condition que* suivi du subjonctif — il a été relevé par Maurice Grevisse — se trouve chez Fromentin, *Dominique*. Il date donc de 1863. Le voici : « J'acceptais même une catastrophe, *à la condition qu'elle fût* une issue ¹. » Pourquoi cette dérogation à la règle, à une époque où les exemples d'*à condition que* suivi du futur ou du futur dans le passé abondent ? La raison paraît évidente. C'est que la subordonnée conditionnelle est simultanée à la principale, d'où l'imparfait. Pour la même raison, Valéry Larbaud use de l'imparfait du subjonctif dans une phrase que nous avons relevée dans *Mon plus secret conseil* : « Je crois que j'aurais préféré la Luxure, *à condition qu'elle fût* stérile » ². Le fait qu'à (*la*) *condition que* ne peut servir à introduire une action simultanée à la principale sans recourir au subjonctif peut avoir contribué au changement de mode. Toutefois nous ne croyons pas qu'il faille surestimer le rôle joué par ce genre de phrase. Elles sont relativement rares, parce que la condition porte plus souvent sur un acte futur. L'influence déterminante, il faut la chercher ailleurs. Elle sera venue d'une autre conjonction conditionnelle qui se construit toujours avec le subjonctif, à savoir *pourvu que*. N'oublions pas du reste qu'il y a d'autres conjonctions de condition qui se construisent avec le subjonctif ³. Comment ne pas penser à l'expression concessive *tout... que* que les classiques construisaient le plus souvent avec l'indicatif et qui, de nos jours, par analogie avec *si... que*, *quelque... que*, *pour... que* s'emploie le plus souvent avec le subjonctif ? Il nous semble probable que dans le changement de mode d'*à (la) condition que* l'analogie a joué son rôle, « cette force psychologique, toujours en action, à la fois destructrice et constructrice, qui organise et simplifie ⁴. » Deux remarques sont bonnes à ajouter. La première, c'est que dans un article intitulé *Servitude grammaticale und freier Ausdruck des Gedankens im modernen Französisch* ⁵, M. H.-W. Klein formule une nouvelle règle selon laquelle

1. *Dominique*, chap. VII (p. 96, éd. de Chuny).

2. p. 687, *Oeuvres* (Bibliothèque de la Pléiade).

3. *Pour peu que*, *à moins que...ne*, *si tant est que*, *sous réserve que*. « J'ai accepté sous réserve qu'on attende quelques jours » (Robert). Il est curieux de noter que la conjonction de condition *moyennant que* s'est construite autrefois aussi avec le futur ou le futur dans le passé. Or les deux exemples modernes que cite Grevisse (*Le Bon Usage*, p. 1086) sont au subjonctif, tandis que ceux de Sainte-Beuve et de Littré sont à l'indicatif !

4. Ferdinand Brunot, *Observations sur la grammaire de l'Académie française*, Paris, 1932, p. 126.

5. *Die Neueren Sprachen, Beiheft* 5, Frankfurt am Main, 1959, p. 30.

à *condition que* serait suivi du subjonctif, tandis que à *la condition que* gouvernerait l'indicatif. Il fonde cette prétendue règle sur trois exemples d'à *la condition que* empruntés à Loti, Aziyadé (1879) Maupassant, Notre cœur (1890) et Renard, Poil de Carotte (1894). Ces trois exemples prouveraient selon lui « dass in moderner Sprache nach à *la condition que* kein Konjunktiv steht ¹. » Affirmation sans fondement aucun, car nous avons recueilli vingt-deux exemples d'à *la condition que* suivi du subjonctif. La plupart sont de date récente. En voici quelques-uns.

« Les étrangers bénéficiaient, tout comme les sujets de la Reine, de ce *fair play*, et tous les Blancs profitaient de cette *pax britannica*, à *la simple condition* qu'ils en acceptassent les règles. »

André Siegfried, *L'âme des peuples*, Paris, 1950, p. 103.

« Dès 1916 Barrès dut voir clair. Il croyait cependant encore à une France renforcée et renouvelée par la victoire, à *la condition que* les hommes fussent capables de la supporter. »

Emile Henriot, *Maîtres d'hier et contemporains*, Paris, 1955, p. 234.

« Il (Pline le Jeune) n'accepte à dîner chez Catilius Severus (consul en 115) qu'à *la condition que* la *cena* soit sans apprêt. »

Jérôme Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Paris, 1939, p. 314.

« On n'ose croire qu'il ait été dans le secret, et que le Roi ait promis à Louis et à Diane la grâce de Saint-Vallier, à *la condition que* le condamné lui-même, le peuple entier et les complices de la conspiration *crussent* jusqu'au dernier moment que la sentence serait exécutée. »

Adrien Thierry, ambassadeur de France, *Diane de Poitiers*, Paris-Genève, 1955, p. 19.

« Le petit port de Rufisque, hors du rayon d'action de la plupart des ouvrages, semblait convenir pour l'opération, à *la condition* toutefois que celle-ci ne rencontrât pas de résistance déterminée. »

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*, Plon, Paris, 1954, *Livre de poche*, p. 134.

« A *la condition*, cependant, que cette idée restât « dynamique », c'est-à-dire qu'elle ne cessât de porter des coups, et des coups meurtriers, à la coalition adverse, cherchant son point faible pour la disloquer. »

Wladimir d'Ormesson, *Autour de Lyautey*, Paris, 1963, p. 50.

1. A l'exception du *Larousse du XX^e siècle*, les grands dictionnaires ne mentionnent ni à *la condition que* ni sous *la condition que*.

« Selon la chaîne américaine de radiodiffusion C. B. S., le président Chiari accepterait une reprise des relations diplomatiques, *à la condition que* des négociations *soient* ouvertes en vue de la révision du traité. »

Le Monde, 12-13 janvier 1964, page 1.

La seule différence entre *à condition que* et *à la condition que* est une différence stylistique, c'est que cette dernière locution étant plus rare est plus recherchée. Cela vaut encore davantage pour *sous la condition que* dont nous avons relevé un exemple chez Barrès.

« Si nous admettons ces singularités dans la haute littérature, c'est *sous la condition qu'elles s'y présentent* avec un sens plein, qu'elles *soient* intelligibles, je veux dire qu'elles offrent une matière à la pensée. »

Séance de l'Académie française du 18 février 1909. Réponse de M. Maurice Barrès au discours de réception de M. Jean Richepin, Paris, Librairie Félix Juven, p. 35.

La seconde remarque porte sur un détail minime qui risque de passer inaperçu. C'est que Paul Robert, au mot *condition* de son dictionnaire après avoir dit qu'*à condition que* se construit avec l'indicatif futur ou le subjonctif donne d'abord deux exemples au subjonctif et ensuite un à l'indicatif. L'ordre qu'avait adopté Littré il y a 90 ans dans son dictionnaire était justement l'inverse. Ce petit détail nous paraît significatif. Ne reflète-t-il pas le changement qui s'est opéré dans le syntaxe d'*à la condition que* depuis la parution du premier volume du *Dictionnaire de la langue française* ?

D'OÙ VIENT QUE.

Selon Littré, Ferdinand Brunot, G. et R. Le Bidois, Martinon et Wartburg-Zumthor, cette formule interrogative se construit avec l'indicatif ou le conditionnel si le sens l'exige. Usitée depuis le xvii^e siècle, elle sert à interroger sur la cause, la raison :

« Mais *d'où vient*, ma bonne, *que* vous craignez qu'une autre lettre efface la vôtre ¹ ? »

« Mais, si la nature était ainsi, *d'où vient que* Van Eyck ne l'a pas vue ainsi... ² ? »

« — Compagnon, dit le moine, *d'où vient que* vous êtes habillé tout de vert ³ ? »

1. M^{me} de Sévigné, *Lettres*, t. 1^{er}, éd. Pléiade, Paris, 1953, p. 237.
2. Eugène Fromentin, *Les Maîtres d'autrefois*, Paris, 1898, p. 441.
3. Anatole France, *L'Étui de Nacre* (*Le Jongleur de Notre-Dame*, chap. II), Paris, 1923, p. 92.

« *D'où vient*, me demandais-je un soir à Aix, pendant un entracte des *Noces de Figaro*, que l'on peut s'attacher de plus en plus à Mozart, l'aimer davantage à mesure qu'on vieillit, *d'où vient* qu'on le comprend mieux, alors que l'on peut devenir moins sensible (eût-on été au temps de la jeunesse un wagnérien passionné) aux grands ouvrages du maître de Bayreuth ¹ ? »

« *D'où vient* que chaque homme *changerait* volontiers de condition ² ? »

Les quatre premiers exemples empruntés à des textes qui s'échelonnent sur trois siècles ont ceci de commun que la subordonnée exprime un fait positif, objectif, tandis que dans le cinquième exemple le fait subordonné est éventuel.

Or au cours de nos lectures nous avons noté pas mal de phrases où la subordonnée dépendant de *d'où vient que* était au subjonctif.

Dans *Le génie latin* d'Anatole France nous avons trouvé la phrase que voici :

« Depuis tantôt cent ans, la sécheresse de cœur d'Adolphe, sa dureté, l'ingratitude qu'il oppose au dévouement de l'incomparable Ellénore n'ont cessé d'indigner les âmes bien nées. *D'où vient* donc *que*, pour notre part, en relisant cette histoire d'amour, nous *ayons été pris* d'une immense pitié pour ce prétendu bourreau et qu'il nous *soit apparu* comme la plus lamentable des victimes ³ ? »

Pour rendre compte de ces deux subjonctifs nous croyons qu'il convient de faire observer que les faits subordonnés bien qu'ils soient réels provoquent chez Anatole France un sentiment d'étonnement. Ce qui lui importe, c'est moins d'affirmer qu'il a été pris d'une immense pitié, mais de dire son étonnement, d'où le subjonctif ⁴.

Une autre expression impersonnelle permet de faire la même observation. Il s'agit du tour impersonnel *de là vient que*. Nous en avons noté deux exemples. Dans le premier il s'agit d'une constatation objective. Le second est tout chargé d'affectivité.

1. René Dumesnil, *Propos mozartiens*, *Le Monde*, 24 octobre 1962, p. 11,

2. Grevisse, *Le Bon Usage*, 8^e édition, Gembloux, 1964, p. 1032.

3. Anatole France, *Le génie latin*, Paris, 1917, p. 335.

4. Georges Gougenheim, dans son ouvrage *Système grammatical de la langue française*, Paris, 1939, p. 199, cite une phrase d'un type un peu différent, mais qui est susceptible de la même interprétation : « *C'est un fait notable que* nous *n'ayons pas*, jusqu'à présent du moins, une seule histoire ligueuse de la Ligue. » La phrase est tirée d'un ouvrage de l'historien Henri Hauser, *Les sources de l'histoire de France, XVI^e siècle, t. IV*, Paris, 1916, p. 9. Pourquoi le subjonctif dans la subordonnée ? C'est que Hauser regrette que la Ligue n'ait pas encore trouvé d'historien. « Les très rares œuvres de ce genre qui existent sont inédites », dit-il.

A propos de Giraudoux André Rousseaux écrit :

« *De là vient que* la fleur de sa poésie n'*éclôt* pas du tout dans la fleur de son ignorance, mais dans l'extrême abondance florale d'une culture exténuée à la poursuite de son propre esprit ¹. »

« Briser les statues, marteler les armoiries et les inscriptions, détruire tantôt l'église de Port-Royal, tantôt les tombes de Saint-Denis, c'est toujours obéir à la même intolérante logique. Et *de là vient qu'*un pays, aussi riche d'histoire que le nôtre, *ait vu* les murs de ses monuments raclés et désaffectés à tant de reprises, qu'ils en ont souvent perdu tout le profond langage du passé ². »

Nul doute qu'en employant le subjonctif Schlumberger ne veuille exprimer la pitié que lui inspire le fait constaté.

Pour montrer que cet emploi du subjonctif qu'ignorent les grammaires du siècle dernier paraît se développer dans la langue la plus moderne, nous allons citer quelques-uns des exemples que nous avons notés.

« Et *d'où vient*, dis-moi, *que* tu aies attendu trente ans pour te donner le luxe d'une maîtresse ³ ? »

« Dans ce cas, reprit-il avec un air bizarre, il faudrait encore m'expliquer *d'où vient que* jusqu'à présent vous m'avez *caché* si soigneusement l'existence de cette fille ⁴ ? »

« *D'où pouvait donc venir que* Marc s'éloignât ainsi en brisant d'un coup ses projets d'avenir déclarés ⁵ ? »

« Ce ne sont ni des mazettes ni des « criminels de l'asphalte ». *D'où vient donc qu'ils aient* le triste privilège, de jour comme de nuit, d'écraser plus de gens que les autres et de percuter plus souvent qu'ailleurs les bornes qui jalonnent les routes de leur destin ⁶ ? »

« *D'où vient qu'aucune* objection majeure n'*ait été élevée* à Paris et à Bonn contre cette rencontre et qu'à Londres elle *soit accueillie* avec un enthousiasme au moins apparent ⁷ ? »

« Mais à côté de ces 200 pages, Prévoist a écrit une quarantaine de romans. *D'où vient qu'ils soient* à peu près illisibles ⁸ ? »

1. *Littérature du XX^e siècle*, Paris, 1939, t. 2, p. 192.

2. Jean Schlumberger, *Nouveaux jalons*, Paris, 1943, p. 148-149.

3. Georges Courteline, *Théâtre*, t. 1^{er}, Paris, 1942, p. 30 (*Boubouroche*, 1, 2)

4. Édouard Estaunié, *Les choses voient*, *Le livre moderne illustré*, Paris, 1931, p. 200.

5. Émile Clermont, *Laure*, Paris, 1913, p. 154. On trouve d'autres exemples aux pages 203, 226.

6. *Le Monde*, 3 décembre 1952, p. 6, col. 5.

7. *Le Monde*, 4 août 1959, p. 1.

8. Paul Chaponnière dans le *Journal de Genève*, 2 avril 1954, p. 1.

« Je me demande souvent pourquoi, dans le peuple nombreux de nos frères inférieurs, nous choisissons certains malchanceux pour les accabler de notre mépris. *D'où vient*, par exemple, *que* le serin *se soit acquis* une lourde réputation de stupidité, tandis que son compère le pinson, qui n'est certainement pas plus malin, ne nous fait penser qu'à une gaieté de bon aloi ¹ ? »

Au § 1002 *bis* de la 8^e édition du *Bon Usage*, Gembloux 1964, Maurice Grevisse cite une phrase qu'il a relevée dans *Pilote de guerre* de Saint-Exupéry : « *D'où vient qu'une parole, un geste, puissent faire des ronds à n'en plus finir, dans une destinée ?* » Le grammairien belge estime que le fait subordonné est seulement envisagé dans la pensée, d'où le subjonctif. Si cette interprétation est juste, il y a deux possibilités à envisager pour justifier le subjonctif en question. La phrase citée ci-dessus est précédée de la phrase que voici :

« *D'où vient qu'en d'autres circonstances ce qui m'est maintenant abstrait et lointain me puisse bouleverser* ² ? »

Nous nous demandons s'il n'y a pas, cachée derrière la phrase, l'expression de quelque sentiment qui pourrait justifier le subjonctif. Saint-Exupéry n'entend-il pas dire que les faits énoncés dans les deux propositions substantives l'impressionnent, qu'ils le frappent d'étonnement ?

IL ARRIVE QUE.

Quand on consulte les grands ouvrages de syntaxe française sur le mode que régit *il arrive que*, l'on ne peut ne pas être frappé par des contradictions manifestes. Sur un seul point les grammairiens sont d'accord. Quand cette locution impersonnelle s'emploie au passé simple, elle se construit avec l'indicatif. C'est normal. Quand le fait est présenté comme réalisé, le verbe de la subordonnée se met à l'indicatif.

« *Il arriva que* cette amitié qui était pleine d'agréments pour son cœur, ne fut pas inutile à sa fortune ³. »

« *Il arriva que* la troisième année de mon séjour à Paris *je vins* en vacances beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire ⁴. »

1. Pernette Chaponnière dans le *Journal de Genève*, 22 janvier 1963, p. 1.

2. *Pilote de guerre*, Paris, 1942, p. 99.

3. Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*, Paris, 1899, p. 134-135.

4. Émile Clermont, *Amour promis*, Paris, 1909, p. 41.

« Mais *il arriva* que les Romains ne *surent* point garder la mesure ¹. »

« En 1884, *il arriva* qu'un capitaine d'infanterie coloniale française, blessé et en proie aux fièvres, fut *rapatrié* de Cochinchine ². »

« Or *il arriva* que quelques jours après la réception du télégramme par lequel le gouvernement de Vichy me congédiait, *j'apprenais* que François Charles-Roux avait donné sa démission de secrétaire général ³. »

Cependant ils ne s'accordent plus entre eux sur la question du mode à employer après *il arrive* que. Tel grammairien affirme que le sujet parlant peut choisir le mode selon son sentiment, tel autre enseigne que si le fait en est encore à se produire, il faut le subjonctif, et un troisième assure que l'indicatif présente le fait énoncé comme une réalité qui est arrivée ou qui arrive parfois, tandis que le subjonctif marque un fait simplement possible et correspond davantage à « il peut se faire » ⁴.

Pour tâcher de voir clair dans ce problème, il est bon de faire remarquer qu'en règle générale les écrivains du XIX^e siècle se conforment en ce qui concerne le mode à employer après *il arrive* que aux indications de la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier, ouvrage qui eut un très grand succès et qui fut consulté par beaucoup d'auteurs célèbres, parmi lesquels Flaubert ⁵. Cette grammaire enseigne qu'*il arrive* que n'exige le subjonctif que lorsqu'il est interrogatif ou accompagné d'une négation ⁶. Il aurait fallu ajouter que ce verbe impersonnel est aussi suivi du subjonctif quand il est employé dans une proposition conditionnelle. Voici quelques exemples :

Quand on a sous les yeux une collection d'exemples et qu'on cherche à les faire tous entrer dans le cadre des significations, tel qu'il est tracé par les dictionnaires ordinaires et en particulier par celui de l'Académie, *il arrive* plus d'une fois que ce cadre ne *suffit* pas et qu'il *faut* le modifier et l'élargir ⁷. »

1. Jérôme Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Paris, 1939, p. 100.

2. Pierre Benoit, *Les plaisirs du voyage*, Paris, 1950, p. 23.

3. Wladimir d'Ormesson, *Les Vraies Confidences*, Paris, 1962, p. 22.

4. A titre de curiosité nous signalons que M. Émile G. Thilo, ancien greffier du Tribunal fédéral et auteur du *Cours pratique de français*, Berne, 1961, p. 75, prétend qu'*il arrive*, *il s'ensuit*, *il en résulte*, *il est certain*, *évident*, *sûr*, *vrai*, etc., régissent l'indicatif. Ce faisant, il ne fait que transcrire les indications de la *Grammaire des Grammaires*.

5. 1^{re} éd. 1812, 21^e et dernière éd. 1879.

6. *Grammaire des Grammaires*, 20^e éd., t. 1^{er}, Paris, 1873, p. 670.

7. Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Préface, p. xvi, Paris, 1873.

« *Il arrivait même qu'on écrivait* sur son testament des personnes qu'on n'avait jamais vues ¹. »

« Car dans ces lieux qui auraient dû être consacrés à la paix et à l'amour, *il arrivait qu'on se haïssait* beaucoup et qu'on *se disputait* souvent ². »

« *Il arrive* chez nous *que* le roman étant entré dans la littérature sérieuse *s'est trouvé soumis* à toutes les règles que subissent les autres genres ³. »

« *Il arrivait parfois que*, poussés par la faim plus que par la haine, *ils voulaient* entrer de force au service de l'empire ⁴. »

« M. Boussingault m'a dit que, lorsque les Indiens blessent des oiseaux à la chasse avec les petites flèches qu'ils lancent à l'aide d'une sarbacane, et dont la pointe est acérée comme celle d'un (sic) aiguille, *il arrive souvent que* l'animal ne sent pas la blessure et qu'il *meurt* sur place en une minute ou deux ⁵. »

« Cependant, les manœuvres continuaient dans le puits, le marteau des signaux avait tapé quatre coups, on descendait le cheval ; et c'était toujours une émotion, car *il arrivait parfois que* la bête, saisie d'une telle épouvante, *débarquait* morte ⁶. »

« Dès lors *il arrive que* l'autorité royale, qui ne peut plus agir administrativement, *prend* le caractère d'un patronage direct et personnel ⁷. »

« Quand elle s'était penchée sur l'ouvrage avec trop d'assiduité, *il arrivait qu'une* mèche de ses beaux cheveux se *défaisait* et *tombait* sur ses yeux clairs ⁸. »

Une remarque est bonne à ajouter. Si le verbe impersonnel *il arrive que* exprime pour la conscience linguistique du Français du XIX^e siècle une idée positive, il suffit qu'intervienne un élément d'incertitude, p. ex. l'auxiliaire de mode pouvoir pour que la subordonnée se mette au subjonctif.

« Si jamais ce quelque chose se montrait à moi dans les formes qui me séduisent,..., *il pourrait arriver que* je *fisse* une folie ⁹. »

1. Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*, Paris, 1899, p. 89. Un autre exemple se lit à la page 193.

2. Gaston Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. 1, Paris, 1906, p. 358. Voir d'autres exemples au t. 2, p. 112, 129, 336.

3. Gaston Boissier, *L'opposition sous les Césars*, Paris, 1875, p. 242. Un autre exemple se trouve à la page 193.

4. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, Paris, 1875, 1^{re} partie, p. 346.

5. Claude Bernard, *La science expérimentale*, Paris, 1906, p. 255.

6. Émile Zola, *Germinal*, Paris, 1911, p. 63-64.

7. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, Les origines du système féodal*, Paris, 1890, p. 423-424.

8. Paul Bourget, *Monique*, Paris, Plon, s. d., p. 16.

9. Eugène Fromentin, *Dominique*, chap. XIV (p. 181, éd. de Cluny).

« *Il aurait pu arriver que*, tout en conservant les mots latins, les quatre langues novo-latines eussent un mode tout différent de les traiter, et que la syntaxe, la déclinaison, la conjugaison, *divergeassent* chacune de leur côté ¹. »

« *Il peut arriver* qu'un filou qui était en train de nous dévaliser *soit arrêté* par la police. *Il peut arriver* qu'une lettre *survienn*e à propos et nous *dévoile* la platitude d'un coureur de dot ². »

Or de ce système cohérent il n'est resté que peu de chose. Que s'était-il donc passé ? Dès la fin du xix^e siècle, *il arrive que* tend à exprimer non pas une idée positive, mais un fait simplement possible, d'où l'emploi du subjonctif. Tout se passe comme si le Français, à la fin du xix^e siècle, au lieu de formuler une constatation en employant l'indicatif après *il arrive que* était devenu prudent ou incertain. Il va sans dire qu'il y a des auteurs qui continuent à s'en tenir au mode en usage au xix^e siècle après *il arrive que*, mais ce sont des cas exceptionnels ³. Nul doute que l'emploi de l'indicatif après *il arrive que* ne soit en recul dans la langue la plus moderne ⁴. Il nous paraît significatif à cet égard que le *Dictionnaire fondamental de la langue française* de Georges Gougenheim ⁵ précise qu'*il arrive que* se construit avec le subjonctif. Le dictionnaire Robert en cours de publication

1. Émile Littré, *Histoire de la langue française*, 8^e éd., Paris, 1882. t. I, p. xvii.

2. Émile Faguet, *Dix-septième siècle, Études et portraits littéraires*, Paris, s. d., p. 287.

3. Si, dans un ouvrage paru après 1900, on découvre un exemple d'*il arrive que* suivi de l'indicatif, il y a grande chance que l'auteur de cet ouvrage soit né au siècle dernier. Voir à ce propos les exemples de Pierre Loti, Henri Bordeaux et Georges Bernanos recueillis par Maurice Grevisse et Joseph Hanse et ceux que nous avons relevés nous-même :

« *Il arrive que* ma lecture est interrompue par des voix connues sous mes fenêtres, » Valéry Larbaud, *Le vain travail de voir divers pays*, chap. XII (p. 872, *Oeuvres, Bibliothèque de la Pléiade*).

« Malgré les preuves indiscutables que j'avais eues sous les yeux, *il arrivait que* je refusais d'accepter certains épisodes du récit. » Joseph Kessel, *Les mains du miracle*, Paris, 1960, p. 7.

« Or *il arrive souvent* — et c'est notamment le cas à Paris — *que* ces milieux sont surtout « déformés ». Wladimir d'Ormesson, *Les vraies confidences*, Paris, 1962, p. 265.

4. Il y a cinquante ans, Hermann Soltmann, dans son ouvrage *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle a. S., 1914, p. 82, notait déjà : « In allerjüngster Zeit scheint aber nach *arriver* überhaupt mit Vorliebe der subjonctif im *que*-Satze gesetzt zu werden. »

5. Paris, 1962.

ainsi que l'édition de 1959 du *Petit Larousse* ne contiennent que des exemples au subjonctif ¹.

Il serait banal de citer des exemples où *il arrive que* est suivi du subjonctif. On pourrait les égrener à la grosse. Nous nous contentons d'en citer les plus anciens :

« *Il arrivait* sans doute assez souvent *que*, sous une forme quelconque, un homme se « *commendât* » à l'évêque, c'est-à-dire se mit en sa main et en son patronage, pour obtenir la jouissance d'une terre ². »

« *Il lui arrivait* souvent qu'un ours vint seul auprès de lui et s'en allât content de trois accords merveilleux ³. »

« Car *il arrivait* souvent qu'une leçon qu'il avait tout d'abord louée, il la réduisît immédiatement après à néant ⁴. »

« *Il arrive aussi que*, trop paresseux pour travailler, le mari vende sa femme, consentante ou cédant aux menaces, pour être servante ou concubine ⁵. »

« *Il arrive que*, dans un moment de crise, on écrive des choses dont ensuite on se repent ⁶. »

Nous pouvons en conclure qu'*il arrive que* suivi du subjonctif a commencé à se répandre durant les dernières décennies du XIX^e siècle. Il paraît

1. Ni l'exemple fourni par le *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes (*il arrive qu'il se trompe*) ni celui que donne le *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, 1953 (*il arriva que son frère mourut*) ne permettent malheureusement de savoir le mode avec lequel se construit *il arrive que*.

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, Les origines du système féodal*, Paris, 1890, p. 255. Un autre exemple se lit à la page 107. Selon Camille Jullian, qui a préfacé cet ouvrage, le texte en question a été écrit par Fustel de Coulanges dans les dernières années de sa vie. Il a donc été composé autour de 1885. Or il se trouve que dans *La Cité antique*, paru en 1864, Fustel de Coulanges emploie l'indicatif après *il arrivait que* ! « Souvent encore *il arriva que* les hommes d'un certain pays vivaient sans lois et sans ordre. » L. III, 3 (p. 150, éd. Hachette) « Pour marquer cette alliance des dieux, *il arrivait quelquefois que* les deux peuples s'autorisaient mutuellement à assister à leurs fêtes sacrées. » L. III, 15 (p. 247, éd. Hachette). Pour l'année 1875, nous avons signalé sous la plume de Fustel de Coulanges un autre exemple de l'indicatif après *il arrivait que*. Voir p. 283.

3. Pierre Louÿs, *Aphrodite*, L. II, 7 (p. 167, éd. Fasquelle). Aphrodite parut en 1896.

4. Paul Giraud, *Fustel de Coulanges*, Paris, 1896, p. 100.

5. Maurice Courant, *La femme chinoise dans la famille et dans la société*, *Revue des Deux Mondes*, t. 141, livraison du 1^{er} mai 1897, p. 191 (cité par Soltmann)

6. Théodore Bentzon. *Au-dessus de l'abîme*, *Revue des Deux Mondes*, t. 22, livraison du 15 juillet 1904, p. 504 (cité par Soltmann).

évident qu'ici encore s'est produite une généralisation dans l'emploi du subjonctif. Témoin le fait suivant. La lecture cursive de deux ouvrages historiques de Gaston Boissier, à savoir *Cicéron et ses amis* et *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, parus respectivement en 1865 et en 1874 nous a fourni six exemples d'*il arrivait que* suivi de l'indicatif (voir p. 283).

Malgré de patientes recherches nous n'avons pas découvert d'exemples d'*il arrivait que* dans un ouvrage moderne sur la civilisation romaine, celui de Jérôme Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Paris, 1939. Par chance nous avons trouvé ce que nous cherchions dans un ouvrage de Janine Assas, *Les grandes dames romaines* : « Enfin, mais beaucoup moins qu'à notre époque, *il arrivait que* les Romains *fussent attirés* par la seule beauté du site ¹. » Dans la pensée de l'auteur le fait énoncé dans la subordonnée est une réalité qui arrivait parfois. On s'attendrait donc à l'indicatif. Gageons que le choix du subjonctif n'est pas dû à quelque raisonnement subtil de l'auteur, mais que nous avons affaire à l'emploi mécanique de ce mode.

Nous ne croyons donc pas qu'après *il arrive que* le sujet parlant puisse choisir le mode selon son sentiment ². Si le grammairien belge Joseph Hanse ³ estime que l'indicatif après *il arrive que* présente le fait énoncé comme une réalité qui arrive parfois, nous croyons avoir démontré que cette règle ne cadre pas avec les exemples modernes (voir ci-dessus p. 285). Elle ne s'applique qu'aux exemples que nous avons cités à la page 283. Il nous semble également que ce que dit Maurice Grevisse au sujet du mode après *il arrive que* devrait être réexaminé ⁴.

(IL) N'EMPÊCHE QUE.

Les lecteurs de François Mauriac, Emile Henriot et Pierre Benoit connaissent ce tour impersonnel qui, chez ces trois écrivains qui semblent l'affectionner, se construit toujours avec l'indicatif ou le conditionnel ⁵.

1. *Éditions du Seuil*, Paris, 1958, p. 105.

2. A. Küenzi, *L'emploi des modes dans les propositions subordonnées*, *Schulpraxis*, Berne, 51^e année, février 1962, p. 268.

3. *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Paris-Bruxelles, 1949, p. 95.

4. *Le Bon Usage*, § 997, 3.

5. Georges et Robert Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, t. 2, Paris 1938, p. 355 ; Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, 8^e édition, Gembloux, 1964, p. 1028.

Aucun grammairien, à notre connaissance, n'a encore signalé le subjonctif dans des phrases introduites par ce tour qui signifie à peu près *et cependant, et pourtant*.

Le subjonctif apparaît particulièrement insolite parce que dans des phrases de ce genre l'affirmation est capitale. Il est probablement dû à une confusion avec des phrases où *empêcher*, qui gouverne le subjonctif, a gardé sa valeur verbale.

« Admettons, si l'on veut, que ces éléments de l'édifice aient été suggérés par des ruines romaines ou conservés par la tradition latine : *il n'empêche que* la physiologie de l'église romane ne *soit* personnelle, franche, chrétienne et française ¹. »

« *N'empêche qu'il nous soit* précieux de disposer des richesses de pareils brouillons qui nous disent les tâtonnements de ce moine des lettres (Flaubert) ². »

« *Il n'empêche que*, malgré tout, certaines traces indélébiles, congénitales d'ordre dialectal *aient été maintenues* dans maints anthroponymes ³. »

« *Il n'empêche que*, dans ces conditions, l'étymologie des emprunts *prenne* vite un air de facilité somme toute peu satisfaisant pour l'esprit ⁴. »

« *Il n'empêche que* beaucoup *soient* sincères dans leur sympathie pour les hommes du désert, misérables et gueux, mais combien nobles ! ⁵ »

« Nous avons dit sa souplesse de bon manœuvrier, l'étonnante faculté d'adaptation de l'octogénaire. *Il n'empêche que* le coup *soit* rude pour le « vieux monsieur » de Bonn contraint de reconsidérer sa politique en envisageant une nouvelle politique de l'Est ⁶. »

« *Il n'empêche*, d'ailleurs, *que* nous *approchions* de l'objectif qui est le nôtre ⁷. »

1. Camille Jullian, *De la Gaule à la France*, Paris, 1922, p. 238. On remarquera que *soit* est précédé du *ne* explétif, ce qui rend plus probable la confusion avec *empêcher que*, construit ordinairement avec *ne* dans la subordonnée.

2. D. L. Demorest, *Les suppressions dans le texte de « Mme Bovary » d'après les manuscrits* dans *Mélanges offerts à Edmond Huguet*, Paris, 1940, p. 383.

3. Albert Carnoy, *Le dialecte liégeois dans l'anthroponymie belge*, *Orbis*, t. 1^{er} (1952), p. 146.

4. Louis Remacle dans son c. r. de Lein Geschiere, *Éléments néerlandais du wallon liégeois*, *Vox Romanica*, t. 13 (1953), p. 142.

5. Pierre Lamare, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, *L'Affaire Lawrence*, *Le Monde*, 8 décembre 1954, page 7.

6. Robert d'Harcourt, *Que fera l'Allemagne demain ?* *La Revue de Paris*, avril 1957, p. 8.

7. Allocution radiotélévisée du général de Gaulle du 5 février 1962. *Le Monde*, 7 février 1962, page 2, col. 4. Le général de Gaulle paraît avoir une prédilection pour les subjonctifs insolites. Dans son allocution radiotélévisée du 7 novembre 1962, on relève la phrase que voici : « Il s'agit du fait que les partis de jadis, *lors même qu'une commune*

Pour compléter ce tableau des progrès du subjonctif, il est indispensable de rappeler que ce mode pénètre aussi dans les subordonnées dépendant de tours impersonnels tels que *il est probable*, *vraisemblable* et même *il est certain*, *il est évident*, *il est exact*, etc., signifiant certitude ¹. Nous n'avons recueilli que très peu d'exemples de cet emploi du subjonctif.

« *Il est probable*, pour les adolescents vivaces, sans affliction de refoulement, que le désir, loin d'être confiné et équivoque, soit d'emblée une fête de liberté, de tourbillon et de conquête ². »

« *Il est probable que* cette relance de l'opération panaméricaine ne *permette* pas plus que les promesses faites au temps de M. Eisenhower de mettre sur pied le plan « global » de développement économique ³. »

« *Il va de soi* que sainte Jeanne n'*ait* pas chez nous tous les prestiges que les Français lui reconnaissent ⁴. »

Ces derniers exemples mettent en évidence combien il serait faux de dire que le subjonctif tend à disparaître en français. Au contraire son domaine s'élargit. Une observation curieuse dont fait état Aurélien Sauvageot dans son ouvrage *Les procédés expressifs du français contemporain* ⁵ peut servir, en partie du moins, à expliquer ce phénomène. « La tendance est, par conséquent, d'étendre l'aire d'emploi du subjonctif automatique, dès que le sens de la construction implique le moindre soupçon d'incertitude ou la moindre nuance d'opinion subjective. Comme si l'énonciation française se chargeait de plus en plus de subjectivité. — La société française ne tolère plus les affirmations à l'emporte-pièce ou les déclarations trop appuyées. On se réfugie dans une énonciation moins compromettante en apportant de perpétuels atténuatifs à ce que l'on dit. » Cette observation

passion professionnelle les *réunisse* pour un instant, ne représentent pas la nation. » *Le Monde*, 9 novembre 1962, p. 2, col. 1-2. *Le Figaro* a reproduit cette phrase dans son numéro du 9 novembre 1962, page 7. Le texte correspond donc à l'enregistrement radiodiffusé. L'on sait que la conjonction *lors même que* se construit avec l'indicatif ou le conditionnel. *Le Journal de Genève* du 8 novembre 1962, p. 3 a rectifié cette erreur. On y lit en effet : *réunit* au lieu de *réunisse*.

1. Voir les exemples recueillis par Marcel Cohen, *Le subjonctif en français contemporain*, Paris, 1960, p. 95-97. Georges Gougenheim, *Système grammatical de la langue française*, Paris, 1939, p. 199.

2. Henri Mondor, *Mallarmé plus intime*, Paris, 1944, p. 60.

3. *Le Monde*, 15 mars 1961, article de fond : *Le président Kennedy et l'Amérique latine*.

4. Eugène Fabre dans le *Journal de Genève*, 20 mars 1963, en première page.

5. Paris, 1957, p. 155.

peut rendre compte du subjonctif dans les subordonnées dépendant de verbes d'appréciation (après *il est certain que* par exemple). N'oublions pas cependant qu'il existe de nos jours un véritable snobisme du subjonctif. Comme ce mode passe pour élégant, certains auteurs en usent d'une façon inconsiderée.

En résumé on peut dire que le subjonctif étend son domaine grâce à des facteurs nettement distincts. Pour des raisons extra-linguistiques il commence à occuper aujourd'hui des positions réservées jadis à l'indicatif (verbes d'appréciation). Grâce à l'analogie il en est venu à remplir des fonctions qui lui sont au fond étrangères (*jusqu'à ce que*, *après que*¹, (*il*) *n'empêche que*). En ce qui concerne à (*la*) *condition que* si le subjonctif s'est généralisé après cette locution conjonctive, cela ne heurte aucun principe, puisque l'idée de condition rentre dans le domaine du subjonctif.

L'emploi du subjonctif après *d'où vient que* — cet emploi paraît être de date relativement récente — prouve à l'évidence que le subjonctif n'a rien perdu de sa vitalité qui est due à sa valeur psychologique, en l'occurrence sa faculté de marquer l'affectivité.

Une dernière remarque. Le nombre des cas où le sujet parlant peut choisir le mode a certainement diminué, ce qui est regrettable au point de vue de la différenciation des moyens d'expression. Il serait des plus intéressants de dresser un catalogue des pertes subies au cours des trois derniers siècles (p. ex. *croire*, *sans que*, *ce n'est pas que*, *jusqu'à ce que*, etc.). Il apparaîtrait probablement qu'en règle générale la tendance à l'économie triomphe de l'expressivité psychologique.

H. GLÄTTLI.

1. Le problème du subjonctif dans la subordonnée introduite par *après que* est controversé. Voir en dernier lieu Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, p. 1052, N 2, et *Revue de linguistique romane*, t. XXIV (1960), p. 69 et 87.